



MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM

AVIS PUBLIC DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM 2018-0001

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Me Pierre Lefebvre, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal de Brigham le 6 février 2018 à 19h30 au 118, avenue des Cèdres à Brigham.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :
DM 2018-0001.

Nature et effets de la demande DM 2018-0001 :

Permettre une distance séparatrice minimale de 106m entre le bâtiment d'élevage et la résidence voisine située au 135 chemin Gaudreau, au lieu du 147.8m requis par le règlement de zonage.

Identification du site concerné : L'emplacement visé est situé sur le lot 3 520 912 du cadastre du Québec (matricule 5412-08-3400), sur le même site que le 124, chemin Gaudreau à Brigham.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Brigham, ce 19 janvier 2018.

Le directeur général et secrétaire-trésorier,

Me Pierre Lefebvre, avocat